

Le 21 février 2022

Objet : Reprise du travail en présence

Aux membres du personnel de soutien,  
Aux membres du personnel professionnel,

Dans la foulée des allègements aux mesures sanitaires annoncés récemment par le gouvernement, nous vous informons que l'ensemble du personnel sera attendu entièrement en présentiel sur le campus au retour de la relâche, soit à compter du 7 mars prochain. Ceci mettra ainsi fin au télétravail lié au contexte de la pandémie.

Le télétravail sera permis pour les personnes en ayant eu l'autorisation dans le cadre de la [Directive relative à l'encadrement du télétravail volontaire](#). Des autorisations ponctuelles pourraient aussi être possibles avec l'accord du supérieur immédiat, toujours selon les balises contenues dans la directive.

Nous vous souhaitons une belle semaine et vous transmettons nos meilleures salutations.

Les membres de la direction du Cégep :

Marie-France Bélanger,  
Éric Gagné,  
Valérie Lefebvre,  
Manon Desaulniers,  
Marie-Claude Dupoy,  
Danielle Ferland,  
Martin Lambert  
et Michel Savoie